



L'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

Modalités de participation / MÉTIERS D'ART

Les artistes professionnels québécois membres de l'APASQ, du CMAQ, d'IQ ou du RAAV peuvent déposer une demande de participation à l'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines (ENOAC) en s'adressant directement à leur association ou en utilisant la boîte de Demande d'adhésion de l'Espace artiste de l'ENOAC, laquelle acheminera directement la demande à la personne responsable de l'association concernée.

L'admission dans l'Entrepôt numérique est accordée à l'artiste ou à l'artisan sur la base de critères de professionnalisme et de carrière artistique. Chacune des associations partenaires du projet établit les critères d'admissibilité à l'ENOAC à l'intérieur de son champ disciplinaire.

Une fois que le Conseil des métiers d'art du Québec a ouvert un compte ENOAC pour un artiste ou artisan qui lui en a fait la demande, il lui transmet un code d'accès et un mot de passe temporaire. L'activation du compte est conditionnelle au *Mandat de gestion des droits d'auteur* au CMAQ. Cet accord est donné par entente écrite directement avec le CMAQ.

Un artiste ou artisan qui a aussi une pratique dans un autre champ disciplinaire inclus dans l'ENOAC, i.e. les ARTS DE LA SCÈNE, les ARTS VISUELS et l'ILLUSTRATION, doit faire une demande auprès de l'association concernée pour être autorisé à déposer dans son compte des œuvres reliées à cet autre champ disciplinaire.

MANDAT LIMITÉ DE GESTION DE DROITS D'AUTEUR POUR L'ENOAC POUR LES ARTISTES ET ARTISANS EN MÉTIERS D'ART

Pour administrer l'entrepôt numérique, le Conseil des métiers d'art du Québec doit obtenir une entente avec le membre participant concernant la gestion de l'ensemble des droits d'auteur de ses œuvres, dont celles qui sont déposées dans l'ENOAC.

Cette entente fait partie intégrante de la création du compte d'utilisateur de l'artiste qui doit en accepter les conditions afin de pouvoir mettre des reproductions de ses œuvres en ligne.

Le membre du CMAQ doit préalablement obtenir l'aval du CMAQ aux fins de sa participation à l'ENOAC, et s'engager à dûment inscrire le CMAQ-SODRAC dans son profil ENOAC.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU CMAQ

Pour participer à l'ENOAC, un artisan ou artiste en métiers d'art doit répondre aux critères de base suivants :

- > être membre professionnel en règle du CMAQ;
- > être signataire du mandat de gestion du droit d'auteur de CMAQ-SODRAC.

En plus des critères de base, un artisan ou artiste en métiers d'art doit remplir l'une **OU** l'autre des conditions suivantes :

- > avoir obtenu un prix, une bourse ou une reconnaissance professionnelle de prestige en métiers d'art;
- > avoir réalisé au moins une œuvre d'art public dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture.

Liste des prix et reconnaissances

Voici une liste non exhaustive des Prix et reconnaissances répertoriées : Prix François-Houdé/Ville de Montréal, Prix de la relève Jean-Cartier, Prix Jean-Marie Gauvreau, Prix Jeunes Talents en métiers d'art SODEC-OFQJ, Grand Prix des métiers d'art du Québec, Prix à la création artistique en région/CALQ; admission à l'Académie royale du Canada; Prix Jean A. Chalmers des métiers d'art /Conseil des arts du Canada, Prix Saidye Bronfman / Prix du Lieutenant Gouverneur du Canada, Prix Paul-Émile Borduas / Prix du Québec, Prix Opus, Reconnaissance à un facteur d'instruments, Prix France Québec - Professionnel des métiers d'art/ SODEC, Prix Hommage - Salon des métiers d'art du Québec à Montréal, Bourse de recherche et de création du CALQ, Prix Hommage en métiers d'art - CFCMA et Desjardins, Prix Winifred Shantz Award - Canadian Clay and Glass Gallery, Prix RBC Emerging Artist People's Choice Award.

Politique d'intégration des arts à l'architecture - MCCQ (1%)

Liste des collections

Voici la liste des collections identifiées sur le site de l'ENOAC : Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada, Banque Laurentienne du Canada, Banque Nationale du Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada, Collection du Conseil des métiers d'art du Québec; Collection Desjardins d'œuvres d'art, Collection d'œuvres d'art canadien de Power Corporation, Collection d'œuvres d'art de l'Université de Montréal, Collection d'œuvres d'art de l'UQAM, Collection d'œuvres d'art de l'UQTR, Collection du Cirque du Soleil, Collection Loto-Québec, Collection municipale d'œuvres d'art/Ville de Montréal, Collection de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), Collection Prêt d'œuvres d'art du Musée national des beaux-arts du Québec, Musée d'art contemporain de Montréal, Musée d'art contemporain des Laurentides, Musée des beaux-arts de Montréal, Musée des beaux-arts du Canada.

Afin de faciliter la lecture des textes, l'ENOAC emploie le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

